



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



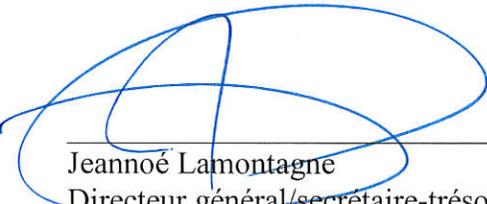
### AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 428-2021 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 380-2020 RELATIF AU STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC ET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 381-2020 RELATIF À LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.



---

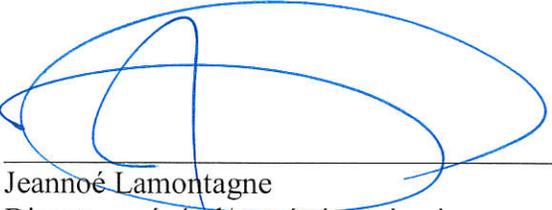
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.



---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier